

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Coustouges

Liberté-Egalité-Fraternité
Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -
Nombre de conseillers :
en exercice : 7 -sept-
Absent (proc) : 0-zéro-
convocation : 7 septembre 2022
publication en une page
contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE



Le treize septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. Anrigo Michel, Maire de Coustouges

Étaient présents outre le Maire sus nommé

MM les conseillers municipaux et Adjoint : CASANOVA Jean-Louis, IGLESIAS Marc, GARRIGUE Michel, BECK Martine, MIRALLES Richard et GIE Florence,

A été nommée secrétaire : BECK Martine

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Adhésion au groupement de commandes pour l'élaboration du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'élaboration et l'actualisation de documents d'information communaux sur les risques majeurs,

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération en date du 19 mai 2022 a souhaité participer à l'opération groupée d'élaboration ou d'actualisation des documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) proposée par le Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères (SMIGATA) dans le cadre du PEP au PAPI Tech-Albères.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est couverte par un Plan d'exposition aux Risques (PER) datant du 16 juin 1993 : inondation et mouvement de terrain, qui a valeur de Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation (PPRI).

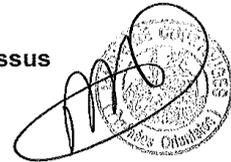
Le Conseil Municipal, après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de contacter le Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères (SMIGATA) pour recueillir plus d'information sur l'élaboration du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

DECIDE de ne pas se prononcer sur l'adhésion au groupement de commandes pour l'élaboration du document d'information communal que les risques majeurs (DICRIM) dans l'immédiat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Michel Anrigo, Maire de Coustouges



*Les membres présents ont signé le registre des délibérations.
Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le treize septembre deux mille vingt-deux*